L'ABEILLE.

[illegible] officiel de l'Etat, du Conseil Général [illegible] Nouvelle-Orléans, de la Première [illegible] et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 25 JUIN 1836.

POUR PRESIDENT.
[illegible] VAN BUREN.
POUR VICE-PRESIDENT:
[illegible] D. M. JOHNSON.

[illegible] préfère que non seulement vous, mais [illegible] population entière des Etats-Unis comprenne bien à présent que, si le désir de ceux [illegible] m'élèvera à la suprême magistrature [illegible] satisfait, je devrai, dans l'exercice des fonctions de Président, me montrer toujours l'inflexible et constant adversaire de toutes les mesures du Congrès qui tendraient à abolir l'esclavage dans le district de Columbia, contrairement aux vœux des Etats dans lesquels l'esclavage existe, et je prendrai la résolution que rien ne pourra ébranler de m'opposer à la moindre interférence à ce sujet.—*Martin Van Buren.*

ASSEMBLEE CHEZ DAVIS.

Dans plusieurs de nos précédens numéros, nous avons invité les électeurs de la première et de la troisième Municipalités à se rendre à l'assemblée qui aura lieu ce soir à la salle de M. Davis afin de faire le choix des 7 candidats que nous devons nommer pour nous représenter à la prochaine Législature de l'Etat.

Si nous revenons encore aujourd'hui à la charge, c'est parceque nous croyons que les électeurs de ces deux Municipalités ont un devoir impérieux à remplir, et devant lequel tous ceux qui tiennent à la prospérité de l'Etat, de notre ville surtout, doivent contribuer à accomplir; devoir devant lequel doivent s'incliner et fléchir toutes les affections particulières et toutes les haines personnelles pour ne s'attacher qu'au bien public et aux avantages qui doivent en résulter pour notre pays.

Electeurs, que l'apathie ou la négligence ne vous empêchent donc pas de vous rendre à cette convention, votre intérêt vous y appelle, et tout en vous y transportant pénétrez-vous bien que si vous tenez à avoir une Délégation Louisianaise il vous faut serrer les rangs.

M. J. J. Mercier a été, à la séance du Conseil d'hier, nommé avocat de la première Municipalité, en remplacement de M. P. Soulé démissionnaire.

MEURTRE HORRIBLE.

Le coroner ayant été informé que les corps de trois individus avaient été vus au bayou Cochon, à quelques milles du phare du lac, envoya de suite un canot pour les transporter au chemin à coulisses, où, après avoir formé un jury d'enquête, il parut sur l'examen de ces corps, que l'un d'eux était un nommé John Cherry, qui demeurait en ce lieu depuis plusieurs années; que mardi dernier il était venu en ville et avait reçu environ $150 pour des planches qu'il avait vendues; qu'il emprunta un esquif et repartit le même jour pour sa demeure au bayou Cochon. Hier matin on trouva l'esquif à la tour, le corps de Cherry tout mutilé, l'épaule droite presque détachée du corps, qui porte les marques de plusieurs coups de couteau ou de poignard. Une barre de fer était attachée à son corps. La seconde victime était un nommé Irish Barney, et avait un ferrement de navire autour de son corps, une partie de son estomac et son ventre ouverts. La troisième victime n'a pas été reconnue; elle avait une bouilloire attachée au cou, le corps ouvert du haut en bas, et les intestins dehors. On n'a pu savoir jusqu'à présent qui a pu être l'auteur ou les auteurs de ces crimes.

Nouvelles d'Europe—de sept jours plus récentes.

Le Courrier du Nord; arrivé hier, nous apporte des journaux de New-York du 10, dans lesquels nous y voyons l'arrivée des navires *Orpheus*, de Liverpool, et du *François Ier*, du Hâvre, tous deux partis le 16 mai.

—Un engagement a eu lieu devant St. Sébastien entre les Carlistes et les Christinos, les premiers ont été entièrement défaits. Les troupes anglaises se trouvaient être les principaux acteurs du côté de la reine: les détails de cette affaire se trouvent dans une autre partie de notre feuille.

Les environs de Paris se trouvaient inondés par le débordement de la Seine; le pays au-delà de la capitale était submergé aux dernières dates.

—A l'occasion de sa fête, le roi vient de gracier différens prisonniers pour des offenses commises à la Martinique, Guadeloupe, Cayenne et au Sénégal.

—Des nouvelles de Lisbonne du 5, disent que des troubles sérieux ont lieu à Oporto, sous des prétextes que des meubles anglais étaient arrivés sur un navire de Hambourg.

—L'amiral Chacon a été nommé ministre de la marine près du gouvernement espagnol.

—Un article d'une gazette de Toulon, confirme le rapport qui annonçait que le Etats-Unis formaient un établissement sur les bords de Marac, et que le bateau à vapeur Styx, dernièrement arrivé dans ce port, devait partir pour Tangers avec des instructions spéciales pour le consul français. On ignorait si elles engageaient l'empereur de Marac à refuser la concession du territoire qui lui est demandé par les Etats-Unis, pour ses établissemens, ou pour apporter des explications, concernant les procédés de son armée à Alger.

—La raison, (dit une gazette de Paris, du 12 mai), pour le rassemblement d'une force considérable à Toulon, un procédé si embarrassant aux spéculateurs de ce pays, est maintenant connue; une guerre entre la Russie et la Grande Bretagne, dans laquelle la France se trouverait sans doute entraînée, ne parait être que trop probable, d'après la nouvelle du 14, de la nomination de l'amiral Hugon au commandement de l'escadre française d'observation dans la Méditerranée.

Il parait que six vaisseaux de ligne, et douze frégates ont reçu l'ordre de faire voile de Brest pour la Méditerranée, où elles devront stationner. Ces vaisseaux de guerre, combinés avec la flotte anglaise qui se trouve déjà dans la Méditerranée, formeraient une force navale, plus formidable et plus effective qu'aucune des puissances du Nord ne pourrait équiper; le *Morning Chronicle*, de Liverpool, pensait que c'était pour augmenter la flotte anglaise, afin de la rendre égale ou force à celle des français.

BATAILLE EN ESPAGNE.

La nouvelle officielle de l'engagement qui a eu lieu à St Sébastien entre la légion anglaise et les forces de Don Carlos furent reçus mercredi 11 mai à l'amirauté, Il parait que 4,500 hommes de la Légion, et environ 1,500 espagnols sortirent de St-Sébastien, le 5 au point du jour pour attaquer les positions retranchées de l'ennemi. Les insurgés avaient été engagés pour plus des 4 mois à perfectionner ces fortifications, qui par leur position naturelle, et le travail extraordinaire qu'on y avait fait les faisait regarder comme imprenable. Elles furent cependant emportées par la Légion anglaise, d'une manière qui réfléchit le plus grand crédit sur la discipline et la bravoure de ces troupes. L'attaque fut faite sur trois colonnes, le centre commandé par le brigadier-général Shaw, la première colonne par le général Reid, et la seconde par le général Chicheste. Les plus importans secours furent rendus par les bateaux à vapeur de S. M. le Phœnix et le Salamandre, qui soutinrent un feu bien nourri sur les travaux de l'ennemi. Le feu du Phœnix fit une brèche à un angle de la redoute principale, au travers de laquelle deux régimens de la Légion pûrent entrer. Le nombre de tués y compris les officiers et soldats se montent à 131, parmi lesquels sont 5 capitaines, 5 lieutenants, et 5 sergents. Les blessés sont 2 brigadiers-généraux, 3 colonels, 2 lieutenants-colonels, 9 majors, 20 capitaines, 22 lieutenants, 7 enseignes, 33 sergents, et 574 soldats, parmi ces derniers se trouve le colonel Considine, du 8me., et le colonel Japper du 6me. qui sont considérés comme dangereusement blessés. Le nombre total de morts et de blessés se monte à 823 hommes. Des forces espagnoles rapportés parmi les blessés se trouvent 2 brigadiers-généraux, 2 colonels, 2 lieutenants-colonels, 2 majors, 25 capitaines, 27 lieutenants, 7 enseignes, 38 sergents, et 716 soldats.

Nous ajoutons les extraits de deux lettres reçues du théâtre de la guerre.

"Les retranchemens de l'ennemi, au centre desquels passe la route à Hernani, s'étendait sur la droite vers l'ermitage d'Uremla audessus du Couvent de San-Bartholomeo, et s'étendant jusqu'à la chaîne des montagnes, près desquelles aboutit un des chemins à Tolosa. La nature et l'art avait combiné à rendre cette position, qui était en outre défendue par de fortes pièces d'artillerie, qui balayait dans toutes les directions tout ce qui se trouvait devant elle extrêmement formidable. A 9 heures du matin, on forma les troupes sur trois colonnes, près de la première ligne de l'ennemi, qui fut de suite emporté. Le régiment de carabiniers enfonça la droite de l'ennemi, tandis que les Chapelgorries, le 3e et le 6e régimens avancèrent contre le centre de la position. Mais de ce côté ils ne firent aucun progrès. Le feu de l'ennemi fut continuel, y fit de grands ravages dans nos rangs; c'était dans le fait une battue complète. Le feu fut tellement continuel et meurtrier que la tête de la colonne qui voulut pénétrer dans la ligne fut trois fois repoussée. Comment le lieutenant-général dans ce moment s'échappa est un miracle. Il resta sur une barricade, au milieu d'une grêle de balles, excitant les troupes, mais tous leurs efforts pour pénétrer dans les positions de l'ennemi sur ce point furent inutiles, pendant ce temps les brigades des généraux Chichester et Shaw [illegible] sur la droite, avait fait de [illegible] progrès; ils emportèrent les retranchemens audessus du Couvent d'Ajuda et avancèrent contre la dernière ligne des retranchemens. Cette ligne consistait d'une forte redoute sur l'extrême gauche qui touchait à une meurtrière, avec les villages fortifiés et les redoutes qui s'étendaient sur la droite de la ligne ayant une lieue d'étendue. Convaincu que cette redoute sur la gauche, était la clef principale de la position ennemie, les brigades des généraux Chichester et Shaw, appuyé par deux régimens espagnols, essayèrent trois fois de l'emporter mais en vain. La pente rapide, le terrain glissant et bourbeux jusqu'au genou—lonna à l'ennemi qui se battait derrière leurs retranchemens, un grand avantage. Il était dix heures. Le Phœnix et le Salamandre, qui étaient venus dans le port après que l'action fut commencé, apportant 1300 hommes du 4e et 8e régiment, commença le feu sur les retranchemens de l'ennemi.

Tel fut la précision de leur feu et de l'effet des bombes lancées à une distance de 1,500 toises qu'ils jetèrent bas un épaulement des retranchemens ennemis, et firent une brèche par laquelle nos hommes entrèrent. Pendant ce temps le 4me et 8e régiment étaient arrivés sur le champ de bataille. Ils furent de suite formés en colonne d'attaque, par le lieutenant général en personne; avancèrent et emportèrent la redoute à la bayonnette. Dans ce moment le lieutenant-général et son état-major en montant sur une élévation rapide fut vivement applaudi; la redoute emportée, les colonnes se précipitèrent sur la route, emportant tout ce qui se trouvait devant elles; tandis que le 3e, 6e et les carabiniers avançaient à la droite et au centre, menaçaient les retranchemens, sur une desquels les Carlistes avaient mis un drapeau rouge.

Après la dernière charge, le soleil parut au travers des nuages et la population entière de St-Sébastien se réunit sur la colline du château d'où elle fut témoin de tous les mouvemens opérés dans l'affaire—Quand elle vit les effets du feu vertical, la précision avec laquelle les bombes étaient lancées, les colonnes d'attaque s'avançant sur la hauteur et qu'elle entendit s'échapper le sauvage hourra de la ligne de batailles, il y eut un moment d'amiration porté jusqu'à l'enthousiasme parmi cette multitude.

La lettre suivante, est d'un officier du bateau à vapeur la "Salamandre," datée de St. Sébastien le 5 mai.

"Nous arrivâmes ici, hier matin et y trouvâmes les Carlistes et les partisans de la reine aux prises, hors de la ville; les Carlistes occupaient les alentours de la cité, et leur première ligne l'entourrait sur tous les points; mais ils furent deux fois chassés de leurs positions avant de se retirer sur leur seconde ligne qui était protégée par un grand édifice situé sur une colline, protégé par des bastions qu'ils défendirent avec courage et qui j'en suis persuadé n'eussent point été enlevés sans notre aide.

"C était hors de la portée de notre artillerie, et seulement à la portée d'un obusier que nous combattîmes pendant cinq heures, et que nous enlevâmes à la bayonnette sur les retranchemens de l'ennemi.

"Des détails subséquens vous informerons des opérations des Carlistes. Notre attaque était bien combinée, nous jetâmes cinq bombes dans les retranchemens ennemis. La Salamandre arriva juste à temps avec un renfort de 1300 hommes de Santander. Nous essuyâmes le feu de l'ennemi avant d'enlever leur première ligne.

"Voici la liste de nos tués et blessés. Nous ignorons encore la perte des Carlistes, mais on la suppose de 2,000 hommes morts ou blessés, sans compter les prisonniers.

Tués:

Capitaines,	5	Sergents,	5
Lieutenants,	5	Soldats,	116

Blessés:

Brigadiers-général,	2	Lieutenants	22
Colonels,	3	Enseignes	7
Lieutenants-Colonels,	2	Sergens,	33
Majors,	6	Soldats,	394
Capitaines,	20		

Total—821 morts et blessés.

Régiment de Chapellogarries, attaché à la Légion—Tués:—1 sergent, 15 soldats; blessés—1 lieutenant-colonel, 1 capitaine, 8 lieutenants, 6 sergens, 94 soldats.—Total des blessés et tués—126.

Parmi les Carlistes tués dans l'engagement se trouvent les généraux Segasibelza et Ibero. Leurs corps passèrent le 6 à Tolosa ainsi que 160 blessés envoyés à Vergara, où les hôpitaux militaires du Prétendant sont établis. Le 9, le général Evans occupait toutes les hauteurs de S. Sébastien et de la Ventad Hernani. Une lettre de Bayonne, du 27, dit: "Avant de pénétrer dans l'intérieur, Evans doit chasser les Carlistes de Irun et de Fontarabie, par cette raison surtout qu'ils pourraient attaquer les convois. Les pertes du dernier, dans l'action du 5, paraissent avoir été exagérées, car des détails reçus ne le porte qu'à 148 tués et 1220 blessés.—Le 5, une forte canonnade fut entendue du côté du Liedio. On supposait que le général Cordova se battait avec les Carlistes. Une autre lettre de Bayonne du 8, contient ce qui suit: La pièce de 36 qu'employèrent les Carlistes contre St. Sébastien a été transportée en ville au milieu des aclamations du peuple.—Les Christinos sont entrés à Estella le 5.

Le *Phare* de Bayonne du 10 mai, annonce l'arrivée de M. Senilhes, de l'état major du corps royal, il a été nommé commissaire de la part du gouvernement français près l'armée espagnole du Nord; il donne aussi les particularités suivantes relatives à la sortie de St. Sébastien:—"Les habitans des environs de Hernani, Lisorentiril, le Passage et autres places avoisinantes reçurent l'ordre le 4 de Don Carlos, d'envoyer tous les hommes armés qu'ils pourraient réunir pour garder les hauteurs. Mais aussitôt que la mort de Sagatibelza leur fut connue, ils furent tellement frappés d'épouvante qu'ils jetèrent bas leurs armes et s'enfuirent dans la plus grande précipitation. Au Passage, la population entière, au nombre d'apeuprès 800 hommes, femmes et enfans se réfugièrent à bord de la frégate française Sapho, demandant asyle et secours. Les marins partagèrent leurs rations avec les infortunés fugitifs. Il est à remarquer qu'en même tems les Carlistes de Fontarabie faisaient feu sur le Méléore au moment où elle passait le cap du Figuier."

— Les Carlistes ont évacué la Sardaigne. Guerea est arrivé à Merrinel quelques heures seulement après l'évacuation des Carlistes, qui furent obligés d'abandonner une partie de leur butin, après avoir mis le feu à une quantité de maisons. Le 4 du courant, le même général attaqua les Carlistes à Altas, tua quelques uns de leurs hommes et mit en liberté 108 prisonniers—Sa brigade est maintenant bivouaquée à Ste. Urgel. Le colonel Sébastien poursuit l'ennemi dans la direction de Fournol.

Le 25 du mois passé, Eguia, à la tête de 14 bataillons attaqua Espiletta vis-à-vis Balmeceda, mais ce général qui n'avait que huit bataillons soutint jusqu'à la nuit sans perdre sa position; le lendemain il fut attaqué de nouveau, mais sans plus de succès pour l'ennemi, et fut légèrement blessé. Eguia a éprouvé une perte considérable; le 30 dernier il était à Llodio. Cordova se mit en marche de Victoria le 27 pour Ordona et Balmacede avec 12,000 hommes et a été rejoint à Losa par Espeletta.

Après les bienfaits d'une bonne constitution, et d'un excellent système de lois générales, les avantages les plus précieux pour une nation sont ceux qui résultent d'une police régulière et énergique, dirigée et soutenue avec intégrité, activité, vigilance et discrétion.

Cet objet a tant d'influence sur la tranquillité publique, sur le bonheur, la vraie liberté et la sûreté du peuple, qu'on ne saurait mettre trop de soin et trop d'attention à perfectionner l'administration de la justice, relativement à tous les genres de délits qui le concernent.

On ne peut nier qu'il ne reste beaucoup à faire à cet égard, ni s'empêcher de reconnaître les dangers auxquels la vie et la propriété des personnes de tout rang sont exposées par le nombre prodigieux de scélérats qui, se livrant impunément à toutes sortes de désordres et de crimes, rendent le public, ainsi que les particuliers, victimes de leurs déprédations.

C'est en vain que nous nous vantons de cette liberté qui pour nous est un droit de naissance, si la portion la plus vile et la plus dépravée de la société peut nous priver du privilége de voyager après neuf heures du soir, sans courir le risque d'être attaqués et volés, et peut-être même blessés ou égorgés.

C'est en vain que nous nous vantons de la sûreté que nos lois nous procurent, si nous ne pouvons nous coucher sans craindre de voir, avant l'aurore, nos portes brisées, nos maisons incendiées, nos propriétés enlevées, et notre vie exposée à des dangers imminens.

Il y a nécessairement des vices dans le plan ou dans l'exécution de nos lois criminelles, ou même dans tous les deux, si les crimes vont toujours se multipliant, si les principes moraux cessent d'être un frein pour une portion assez considérable des classes inférieures du peuple, et s'il est démontré que les incendies et les vols sont devenus si fréquents, qu'il n'est point de citoyen, ayant quelque chose, qui soit à l'abri de le perdre, toutes les fois qu'il se présente une occasion de lui dérober son portefeuille, ou de lui brûler sa maison sans crainte d'être découvert.

Si, de plus, la paix publique peut, sous le premier prétexte spécieux, être troublée par les clameurs licencieuses, et par les propos turbulens que le désordre des passions dicte à la lie du peuple, alors se présente à résoudre cette question importante et digne de l'attention et des recherches de tous les membres instruits de la société. *De quelles sources dérivent ces nombreux inconvéniens, et quels sont les remèdes qu'on peut appliquer à tant de maux?*

En développant les causes qui contribuèrent à anéantir cette sûreté qui passe pour exister chez nous, il sera nécessaire d'examiner jusqu'à quel point le système de notre jurisprudence criminelle a été, jusqu'à présent, applicable au but de prévenir les crimes.

On s'est occupé fort peu d'adapter des mesures propres à réprimer les vices, ou à rendre les crimes plus difficiles; tandis que nos lois se sont remplies d'une infinité d'articles exprimés pour la plupart, d'une manière obscure, et dont le principal caractère est généralement une excessive sévérité. Ces circonstances, accompagnées de la pitié mal entendue des jurés pour les fautes légères, ont contribué à la dangereuse tranquillité dont jouissent impunément une quantité de malfaiteurs répandus dans la société, qu'une meilleure police, soutenue d'un système de législation mieux combiné et prescrivant des chatimens plus doux, aurait pu, après quelque temps de correction dans les maisons de force, ou d'occupation dans les travaux publics, rendre utiles à l'Etat.

[illegible] c'est une vérité [illegible] la plus grande partie des malfaiteurs qui [illegible] la ville quoique arrêtés par ordre des magistrats, [illegible] en jugement sur des preuves très-suffisantes, restent presque chaque année dans la société, en assez grand nombre, et se trouvent encouragés à renouveler le[s] forfaits, par la facilité avec laquelle ils échappent à la justice.

Ce n'est pas tout. Les voleurs et les receleurs adroits, d'après les connaissances qu'ils ont des subtilités et des ruses qu'ils peuvent mettre en usage, trouvent souvent moyen de se tirer d'affaire à l'aide de leurs ressources pécuniaires, et par le secours que leur prêtent des gens de loi sans conscience, tandis qu'un novice en ces genres de délits subit ordinairement le châtiment attaché à la conviction. Si, comme cela se pratique en d'autres pays, il était reçu de tirer de la réputation des accusés, et des moyens par lesquels ils se procurent leurs subsistances, des inductions capables de faire distinguer le voleur et le receleur de profession, de celui qui n'est encore qu'à son apprentissage, ces considérations serviraient souvent à éclairer les jurés, et les mettraient à portée de rendre des jugemens plus équitables, tels qu'on pût établir, tant dans l'application de la peine que dans celle du pardon, une distinction aussi humaine que juste, entre le scélérat endurci et le malheureux jeune homme qui débute dans la carrière du crime.

La rigueur des châtimens qu'on applique à des crimes que les hommes regardent comme d'une nature inférieure, et par lesquels la propriété n'éprouve que de légers dommages, mérite aussi la plus sérieuse attention des hommes qui seront appelés à nous gouverner.

L'empire romain n'a jamais été si florissant que durant l'existence de la loi *Porcia*, qui abrogeait la peine de mort pour toutes les espèces de crimes. Quant on rétablit des châtimens rigoureux et une police défectueuse, l'empire tomba en décadence.

Nous sommes cependant bien éloignés de penser que, dans ces temps modernes on doive adopter un pareil système de jurisprudence dans toute sa latitude.

L'état présent de la société exige nécessairement que les crimes qui, par leur nature, lui portent un préjudice éminent, et qu'il est impossible de prévenir, soient punis par la perte de la vie; mais ces exemples terribles ne doivent être employés que le plus rarement possible; car, si d'un côté, de pareils châtimens empêchent souvent que le but de la justice ne soit rempli, parcequ'ils ne sont point mis en exécution, de l'autre, leur répétition trop fréquente diminue la force de leur impression sur l'esprit du peuple.

Il serait aisé de former un plan de police contenant des moyens utiles de répression, qui gênassent et entravassent cette espèce de gens dans leur commerce criminel, de manière qu'en nombre de cas il leur devînt, sinon impossible, du moins extrêmement difficile de le continuer, sans courir le plus grand risque d'être découvert.

Nous empruntons du *Courrier* la traduction suivante:

VERA-CRUZ, 14 Juin 1836.

"La nouvelle de la défaite de Santa-Anna par Houston, défaite dont les résultats ont été la capture du général Mexicain et la destruction de son armée, a produit à la Vera-Cruz l'effet d'un coup de tonnerre sur l'esprit du peuple, qui croyait que la toute puissance de leur chef était irrésistible. Cette nouvelle était trop extraordinaire pour qu'on put y ajouter foi, et même à présent on a peine à y croire. Les Editeurs des gazettes du Gouvernement ont l'audace d'accuser le général Gaines d'avoir porté secours aux "troupes rebelles," ce qui aurait décidé la victoire en leur faveur. Nous avons tout lieu de croire que la forme actuelle du gouvernement est loin de convenir à la masse du peuple Mexicain, et qu'un changement doit inévitablement avoir lieu avant peu. Le système fédéral, c'est-à-dire, la constitution de 1824, avec quelques modifications, sera probablement rétablie au Mexique. Mais que Santa-Anna ait jamais la chance d'exercer encore de l'influence sur le peuple (si jamais il reparait) ce serait une absurdité d'y croire. On ne saurait douter de l'existence d'un fort parti contre lui et contre les principes de son administration. Ce parti doit avant peu obtenir la suprématie. Déjà des mouvemens en faveur de la Fédération ont eu lieu à Guadalaxara, Guanaxuata, Valadolid, ainsi que dans l'Etat de Oajaca. On assure qu'il y a peu de jours 500 hommes de troupes ont été envoyés de Puebla dans cette province, pour y faire exécuter les lois du Gouvernement Général. Les habitans de cet Etat profitant de toutes les circonstances favorables pour se séparer de l'administration actuelle, se sont réunis sous la bannière de ceux qui se sont déclarés en faveur d'un changement de gouvernement.

MEXICO, 6 Juin 1836.

Les Américains sont journellement insultés par les gazettes de cette ville et menacés à chaque instant de voir leurs propriétés confisquées pour payer les frais de la guerre du Texas, guerre qui, disent-ils, n'a été si désastreuse que par suite de l'intervention des Américains.

Rapport de M. Amilhau.—Subventions aux Théâtres.

Le rapport de M. Amilhau sur le budjet du ministre de l'intérieur vient d'être imprimé et distribué à la chambre. Ce travail, fruit de laborieuses investigations, renferme les renseignemens les plus curieux sur toutes les branches de service placées dans les attributions de ce vaste département. Nous en reproduirons les principales parties; pour aujourd'hui, nous nous bornerons à publier les judicieuses observations du rapporteur sur les subventions accordées aux théâtres. Ce sujet intéresse au plus haut point tous les amis de l'art dramatique, cette part si noble des gloires de la France; il touche à des questions de liberté et de concurrence qui, pour les œuvres de l'intelligence comme pour les travaux de l'industrie, ne sauraient être trop mûrement examinées. Nous y reviendrons.

Voici comment s'exprime M. le rapporteur, après quelques observations générales:

"La subvention est-elle partout nécessaire? n'est-elle pas au-dessus de nos ressources? est-elle répartie d'une manière convenable? Telles sont les questions à examiner.

Le Théâtre Italien, lieu de réunion de la société la plus opulente, où le concours est toujours immense, quoique le prix des places soit très élevé, reçoit, malgré ses prodigieux succès, une subvention de 70,000 fr; il obtient en outre, gratuitement, une salle et des logemens qu'on peut évaluer à 80,000 f., et il ne donne que soixante-quinze représentations dans six mois de la meilleure saison de l'année. Nous n'envions pas le sort de ce théâtre plein de convenance et de goût; il n'emprunte qu'au rare talent de ces acteurs et au choix de son répertoire ses succès et sa fortune. On assure que des bénéfices énormes en sont le résultat. Dans cette situation, nous aurions proposé de rejeter la subvention ou du moins de la réduire, si le traité n'avait été déjà sanctionné par le vote des chambres en 1835.

Heureux quand il était abandonné à ses propres forces, malheureux sous la protection de la liste civile, l'Opéra-Comique tomba dans un tel état de décadence, qu'il ne put plus être soutenu; il fut fermé, et, depuis, quatre retraites successives ont annoncé que le goût du public avait changé. Aurait-il perdu la fraîcheur et la grâce de ses compositions? Ses acteurs ne seraient-ils plus d'agréables interprètes de la musique et du poëme! Nous n'avons pas à nous expliquer sur ce point, la place de Boïeldieu demeurée plus d'un an vacante à l'institut, le singulier traité par lequel les poëmes et les compositions sont faits à l'entreprise par trois auteurs chargés, moyennant une rétribution fixe et mensuelle, de produire vingt chefs-d'œuvre par an, sont là pour répondre.

Ce théâtre a peu de frais de mise en scène; il est utile aux théâtres de province; mais le Vaudeville et le Théâtre Français surtout, peuvent aussi revendiquer cet honneur. Il peut être une épreuve pour les compositeurs et les acteurs; sans cependant que ce soit la règle; la différence des genres suffit pour l'expliquer. L'Opéra-Comique recevait naguère une subvention de 170,000 fr., l'an dernier on l'éleva à 180,000.

On voulut créer à ce théâtre une grande fortune; le bonheur du dernier directeur de l'Opéra était un objet d'ambition et d'envie, on songea à la mise en actions de l'entreprise: nous n'avons pas à vous entretenir de ce projet que la commission de surveillance a repoussé.

Le traité avec le premier directeur de l'Académie royale venait d'être résilié à des conditions avantageuses pour lui et pour le Trésor, mais évidemment onéreuses au nouveau directeur et préjudiciables à l'intérêt public.

Par le nouveau traité, une somme de 60,000 f. demeurait disponible, on s'en servit pour augmenter de 10,000 le traité de l'Opéra-Comique. Votre commission ne peut approuver un pareil abus, ce surcroît de la subvention parait tout au moins inutile, car en ce moment un nouveau théâtre du même genre demande à s'établir sans subvention et en concurrence.

Possesseurs des chefs-d'œuvre qui ont illustré la scène française, consacrés par état à l'étude des plus belles productions de l'esprit humain, et juges éclairés des progrès de l'art, gardiens fidèles des bonnes traditions, les comédiens du Théâtre-Français furent, dans d'autres temps, l'une des gloires de notre patrie. Depuis la fondation de ce théâtre sous Louis XIV, ses destinées avaient été prospères, l'Empereur le combla de ses bienfaits. Eclairé par l'expérience qui, en multipliant les théâtres, n'avait produit que la décadence de l'art, il en restreignit le nombre selon les besoins du public, et par ses décrets de 1806 et 1807 il organisa le Théâtre-Français, objet de sa sollicitude et de ses prédilections. Ce puissant génie avait compris toute l'influence de l'art dramatique sur la littérature, le goût et les mœurs de la nation. En effet, de tous les arts d'imitation, c'est celui qui produit la plus vive impression sur nos sens; ses effets ne se bornent pas aux illusions de la scène, ils se reproduisent dans le langage, dans les manières, et exercent un grand empire sur l'éloquence, au barreau, à la chaire, à la tribune.

Au milieu du plus grand éclat de ses conquêtes, Napoléon rendit à Moscou le décret de 1812, haute récompense d'anciens services et encouragement à en rendre de nouveaux.

Tout préoccupé de ces brillantes renommées qui ont illustré le Théâtre Français, et qui ont disparu depuis sans laisser de successeurs de leurs grands talens, il les crut immortelles; il les divisa en sociétaires proprement dits et en acteurs pensionnaires. Mais, veuve de son grand tragédien, la scène ne trouva plus que des acteurs assurés d'un revenu constant et d'une retraite: ils firent peu d'efforts, et, à quelques exceptions près, il ne reste plus rien pour nous rappeler les beaux jours du Théâtre Français. Une ordonnance de 1816 avait cimenté le décret de 1812. La liste civile n'avait pas la puissance de l'empire pour ouvrir à des talens jeunes les portes de ce temple, et l'acte de société qui constitue pour les sociétaires un droit de propriété véritable, a été l'écueil de tous ceux qui espéraient pouvoir raviver le théâtre, et y porter encore les conditions de la saine littérature et du bon goût. Cette organisation appelle de la part de l'administration une attention sérieuse; elle doit étudier si elle n'est pas l'une des causes de la décadence qui nous afflige. Aussi bien les acteurs font à leur tour réaction sur les pièces et sur les auteurs. Quand Corneille et Racine n'ont plus trouvé qu'un parterre désert et inattentif on a cherché la faveur du public dans ces conceptions dont les auteurs ne se plaisent que dans tout ce qu'il y a d'absurde et de monstrueux: les français ont subi la honte du mélodrame.

[illegible] le théâtre redevienne [illegible]

[illegible] Votre commission, pénétrée de ces considérations, a désiré rendre au Théâtre Français son ancienne splendeur; plusieurs moyens s'offraient à sa pensée; la création d'un second théâtre à l'Odéon, pouvait devenir une source où les talens non encore éprouvés viendraient puiser les moyens de se produire. Le perfectionnement de l'art tient à la concurrence; elle excite l'émulation, développe le talent, entretient les idées de gloire; elle réunit l'intérêt à l'amour-propre et tourne au profit du public ces deux sentimens. Si le spectacle est le despotisme d'hommes à privilége, l'art disparaît et l'imagination des auteurs s'éteint. Par une heureuse sympathie les grands talens se cherchent et se réunissent; si chacun des deux théâtres possède des sujets plus distingués, ils se réuniront dans un seul pour former la seule suprématie utile, celle des talens.

D'un autre côté, Messrs. le choix en cette matière vaut mieux que le nombre.

L'expérience a établi que la recette totale de tous les théâtres n'a que faiblement varié depuis trente ans; la multiplicité des théâtres les réduit à n'avoir qu'une recette audessous de leurs besoins, et dès lors ils cherchent, au détriment de l'art et du goût, des moyens de ramener le public. L'Odéon est à peu près un théâtre impossible, il n'a brillé quelques que pour tomber devant l'impuissance de soutenir.

Il ne faut pas d'ailleurs créer un nouveau principe de subventions. En ce moment les théâtres lyriques reçoivent 1,100,000 fr. sur la subvention de 1,300,000 fr. A l'expiration des traités actuels, les secours accordés pourront être réduits. L'art dramatique ne reçoit que 200,000 fr. dans cette distribution. Dans la discussion engagée à la session dernière, on reconnut qu'il y avait complète insuffisance. L'état véritable de ce théâtre sert d'ailleurs à le démontrer. Nous vous proposons de porter aux Français les 66,000 fr. qui demeurent disponibles sur les subventions lyriques, en exprimant nettement la pensée que la commission aurait refusé le crédit s'il ne devait avoir cette destination. Puisse le Théâtre Français rappeler avec ce secours des acteurs de quel qu'espérance, courager des productions littéraires dignes de notre nation, et rappeler cette antique splendeur qui fit nos délices et notre gloire.

Les grands acteurs n'arrivent pas seuls et sans modèle à ce haut degré de perfection. Il faut en tout des maîtres. Ce n'est que par des études profondes de la scène qu'on peut préparer des succès, et c'est à regret que nous avons vu l'école de déclamation supprimée au Conservatoire. Nous engageons le ministre à la rétablir.

Après ces dispositions qui tiennent au succès de nos théâtres, votre commission a dû porter ses regards sur le matériel considérable qu'ils renferment et qui est la propriété de l'état. L'Académie royale de Musique offre en bâtimens et en mobilier une valeur de quatre millions, et tout cela est sous la garde d'un agent du matériel qui a 2,400 fr. de traitement; malgré sa vigilance et son zèle dont nous avons pu acquérir la certitude, il y a encore quelque désordre dans le classement des décorations qui existaient dans les magasins. Le commissaire royal doit exercer sa haute surveillance sur ces richesses de l'état; il ne lui suffit pas de veiller aux dispositions d'ordre à l'intérieur, il doit aussi signaler à l'autorité ces sociétés qui, avec une mise de fonds organisés, se jettent sur tous les théâtres et mettent les plaisirs du public à l'enchère.

Il n'y a point de commissaire du Roi en titre au théâtre Italien. L'Opéra-Comique peut, sans inconvénient, être soumis pour cette inspection de surveillance au commissaire du Roi près l'Académie royale, qui remplit ses fonctions avec zèle et intelligence. L'examen des trois théâtres, la comparaison de leur administration et de leur comptabilité, en seront plus profitables.

La commission émet le vœu que la réversion de 6,000 fr. qui sont affectés au traitement du commissaire près l'Opéra Comique, accroisse aussi la dotation du Théâtre Français.

La conservation de l'Odéon n'offre une dépense de 16,500 fr. et une augmentation sur le chiffre antérieur, que parce qu'on a fait confusion en comprenant dans cet article les 8,000 fr. de pensions du Conservatoire: nous avons rétabli la distinction.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, 24 Juin 1836.

COTON.

100	balles	Mississipi,	........15¼
46	do	do	17
16	do	Sea Island,	28
8	do	Florike,	16
170			

REMARQUES.

COTON.—Le marché a été extrêmement languissant durant cette semaine, les ventes ne s'élevant qu'à 6251 balles, ce qui est peu eu égard à notre grand approvisionnement, estimé de 60 à 70,000 balles. Nous avions intention de faire un relevé du coton sur place et à bord des navires, mais nous avons trouvé le nombre si grand, que nous préférons attendre qu'il diminue.

Les ventes venues à notre connaissance sont—46 balles Mississipi à 17 cts; 94 à 15 7/8; 176 à 15 3/4; 1463 à 15 1/4; 100 à 15 3/8; 63 Mississipi et Louisiane à 17; 95 Miss. et Alab. à 14 1/2; 16 Sea Islands à 28; 8 Florida à 16; 1960 Tennessee à 12 1/2; 9 Louisiane à 15; 68 Alabama à 15; 212 à 14 1/2; 400 à 13 1/2; 16 à 12 1/2; et 524 Mississipi, 1046 Alabama, 127 W. districts à des prix qui n'ont pas transpiré.

Des avis ont été reçus hier, de Liverpool jusqu'au 16 et du Hâvre jusqu'au 15 mai; le marché de Liverpool est représenté en baisse pour les cotons américains, mais le marché du Hâvre est plus favorable, une légère hausse ayant eu lieu. Nous n'avons pas eu de changemens sur notre place d'aucune importance. Les beaux Mississipi et Louisiane sont rares et maintiennent leurs anciens prix.

SUCRE—Cet article continue à être languissant, mais les détenteurs tiennent fermes à nos quotes; les transactions ont été faibles, exceptées celles pour les consommations de la ville.

PROVISIONS—Nous continuons à en recevoir et les demandes sont comparativement faibles.

TABAC—Peu de transactions ont eu lieu dans cet article durant la semaine; et les ventes opérées en petites quantités. Il y a une tendance à la baisse. Nous ne changeons pas nos quotes.

Cours d'actions à la Nouvelle-Orléans.

Vendredi 24 Juin 1836.

Corrigés par Thomas Fellows, courtier de change.

Banque de l'Etat de la Louisiane	125
Banque d'Orléans...117 demandé—der. v.—à l'encan.	
Banque de la Louisiane	........122½ dern. ventes
Banque Consolidée	........105 demandé.
Banque du Canal	........105 demandé.
Banque de Cité	........105 dem.
Banque de l'Union de la Louisiane	..122½ dern. ventes.
Banque des Citoyens	........110 demande
Banque Commerciale	........106 demandé
Banque des Artisans	........54 demandé.
Banque du Gaz	........105 demandé.
Banque du Chemin de Carrollton	........36 demandé.
Banque d'Améliorations	........par demande.
Banque d'Atchafalaya	........19 pour 20 payé.
Compagnie de la Bourse et Banque	........pair demandé.
Compagnie d'Ass. de l'Etat de la Louisiane	40 p 80 ventes
Compagnie d'Ass. de la Louis.	$30 pour 300 payés
Compagnie d'Orléans	........pas de ventes
Compagnie d'Ass. du Mississippi	...83 prim demandé.
Compagnie d'Ass. des Négocians	........pas de ventes.
Compagnie d'Ass de l'Ouest	........pas de ventes.
Compagnie d'Ass. de l'Atlantique	........pair demandé
Compagnie d'Ass. de l'Océan	........pas de ventes.
Compagnie d'Ass. Commerciale	........pair dem.
Compagnie d'Ass de l'Aigle	........22 pour 25 à l'encan.
Compagnie de Navigation d'Orléans	........pas de ventes.
Compagnie de Pontchartrain	........pair.
Compagnie du Railroad de Nashville	........aucune vente
Compagnie de la Presse d'Orléans	........aucune vente.
Compagnie de la Presse de la Levée	........pair demandé
Compagnie d'Architectes de 1828	........pair.
Compagnie d'Architectes 8e. Dist	........au pair.

MARCHÉ DU HAVRE, 15 mai.

Le rapport suivant renferme les transactions du 7 au 14 inclusivement.

COTON—Nous avons eu rarement une stagnation si prolongée que celle qui existe maintenant dans notre marché au coton, depuis près de six semaines.

Néanmoins, depuis deux ou trois jours, il y a eu quelque apparence d'activité dans les demandes, ce qui a empêché une autre baisse.

Les ventes du 7 au 14 inclusivement consistent en 2495 balles, dont 1310 Louisiane de 125 f à 158, 894 balles Upland de 131 f à 146; 279 Mobile de 133 f à 142 50; et 12 balles Peyto, à 142 francs, tous droits payés.

Les arrivages dans le même espace de temps se montent à 3297 balles cotons des Etats Unis desquelles 1462 balles partie de la cargaison du navire Washington, de Charleston.

Approvisionnement sur place le 30 avril	39394 b. desq.	35201 d E U	
Arrivé jusqu'au 14 mai	3297	"	3297
	43191		38498
Ventes jusqu'au 14 mai	3476		2264
Total au 14 mai	39715		35234

SUCRES—Nos prix augmentent et les sucres de la Martinique et de la Guadeloupe, bonne quatrième, se tiennent fermes à 43 f. 25 a 43 f 75 en demande.

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Xylon, Coffin, Havre, V Poultz
Brick Zoroaster, Lermond, Tampa Bay, capitaine
Brick Lagonia, Mahorner, Havane, Groning & co

Arrivés.

Brick Baltimore, Cheeseborough, de New York,
Brick Jane, Williams, de Tuspan,
Bateau à vap Tuskina, Haggerty, Louisville,
Bateau à vap Lamplighter, Hale, de la Mobile.

MEMORANDA.

Arrivés au Havre, 9 mai, de la N Orls. le Champion, Duncan.

Partis du Havre pour ce port, 12 mai le Criterion, l'Elizabeth, Harriet Rockwell et la Fortune.

COMITE de '76.

Le comité de '76 s'assemblera, selon l'ajournement, samedi soir 25 du courant, à 8 heures, à la chambre du comité, à l'Arcade. Les messieurs composant le comité sont priés d'être ponctuels, comme le comité nommé pour conférer avec les conseils, doit alors faire son rapport.

GEORGE BEDFORD, THOMAS DUPLESSIS, } Secrétaires.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.

CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la Troisième Municipalité, en date du 21 juin courant, avis est donné que lundi, 4 juillet prochain, à midi, la fourniture de bois de charpente nécessaires à ladite Municipalité pour six mois, sera adjugée au rabais, au bureau de la Mairie.

25 juin — D. PRIEUR, maire.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.

EN vertu d'une résolution du Conseil de la Troisième Municipalité, en date du 21 du courant, avis est donné que lundi, 4 juillet prochain, il sera procédé à l'élection d'un alderman dans le premier district de la dite Municipalité, en remplacement de M. Guirot, démissionnaire. Cette élection aura lieu au café de M. Power, encoignure des rues de la Levée et des Champs Elysées. depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après midi. Sont nommés juges inspecteurs MM. G. Plessy et Jn. Quéré, et greffier, M. Etienne Cassard.

25 juin — D. PRIEUR, maire.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.

AVIS est donné que lundi, 4 juillet prochain, à midi, au bureau de la mairie, la fourniture des bois de charpente nécessaires à la première Municipalité, pour six mois, sera adjugée au rabais.

26 juin — D. PRIEUR, maire.

Le ticket suivant sera soutenu par un grand nombre des votans des trois Municipalités.

F. R. Grymes,	C.G De Armas
[illegible] Slidell	E A Canon
H Pedesclaux,	A Grailhe
C Daunoy.	

Nous sommes autorisés à annoncer M. P. A. DE LACHAISE, comme candidat à la prochaine élection de sénateur pour la Paroisse Jefferson.

UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

25 juin

Nous sommes autorisés à annoncer que M. J. M. FLETTAS sera soutenu à la prochaine élection de représentans par

UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

24 juin—

M. AUGUSTIN LARA est candidat pour la place d'alderman du second district de la troisième municipalité, en remplacement de Philippe Guesnon, démissionnaire. Il sera généralement soutenu par tous ceux qui désirent la prospérité de la municipalité.

23 juin

Mr. A. Rousseau sera soutenu comme candidat en remplacement de Mr. P. Guesnon, pour la place d'Alderman du 2nd district de la 3me Municipalité, par

UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

Vous êtes prié d'annoncer que M. J. C. GARDETTE est candidat pour la place d'alderman du 3me. district de la première municipalité, en remplacement du Dr. THOMAS et qu'il sera soutenu par un grand nombre de VOTANS.

(21 juin)

Veuillez annoncer que M. GASTON BRUSLÉ sera soutenu comme alderman du 3e. district de la première municipalité, en remplacement du Dr. THOMAS, démissionnaire.

Un grand nombre de votans dudit district.

Les personnes dont les noms suivent seront soutenues comme Représentans à la Législature d'Etat par une très grande majorité des votants de la troisième municipalité.

A. W. Piehot,	A. Grailhe,
John Culbertson,	J. P. Frérot,
Le. Duvignaud,	J. Kilshaw, Jr.
W. C. C. Claiborne.	

Nous sommes autorisés à annoncer que M. CHARLES REYNOLS est candidat à l'élection des Représentans pour la Législature, et qu'il sera soutenu par

UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

M. EDMOND SOMAT, sera soutenu par un grand nombre de votans à la prochaine élection, pour représenter la Paroisse Jefferson, à la législature d'état.

17 juin— PLUSIEURS ELECTEURS.

M. E. MONTROUT sera soutenu à l'élection prochaine de Représentans à la Législature par un

GRAND NOMBRE D'ELECTEURS.

M. L'Editeur,

Veuillez annoncer que des centaines de votans soutiendront, ainsi que nous, M. D. AUGUSTIN, à la prochaine élection de Représentans.

PLUSIEURS LOUISIANAIS.

M. W. C. C. CLAIBORNE sera soutenu à la prochaine élection des Représentans à la Législature.

VOX POPULI.

L'honorable CHARLES DERBIGNY, sera soutenu comme Sénateur de la paroisse de Jefferson, à la prochaine Législature de cet Etat.

Un grand nombre de Votans.

M. l'Editeur,

Veuillez annoncer que M. SOLOMON HIGH sera soutenu à la prochaine élection des représentans à la législature d'état par

DES CENTAINES DE VOTANS.

15 juin—18

(Communiqué.)

Le ticket suivant sera soutenu à la prochaine élection de représentans à la Législature de l'Etat de la Louisiane par un

GRAND NOMBRE D'ELECTEURS.

John R. Grymes,	B. Marigny.
C. G. De Armas,	E. J. Forstall,
Louis Allard,	C. Daunoy.
E. A. Canon.	

Communiqué.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. HUGUES PEDESCLAUX sera soutenu à la prochaine élection de représentans par un grand nombre de

Votans de la 3me. Municipalité.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. JOHN CULBERTSON, est candidat pour représenter la paroisse d'Orléans à la prochaine législature, et qu'il soutiendra les principes et non les hommes.

(Communiqué.)

Nous avons le plaisir d'annoncer que M. A. GRAILHE est candidat pour la place de représentant à la législature prochaine et qu'il sera soutenu par

UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

A M. l'Editeur de l'Abeille,

Veuillez annoncer M. ALFRED DUCROS comme candidat à la prochaine élection des Représentans de la législature de cet état.

UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

13 juin—

Nous sommes autorisés à annoncer que M. JOHN SLIDELL, est candidat pour représenter la paroisse d'Orléans, à la prochaine Législature. 10 juin—

HOTEL WASHINGTON, au lac Pontchartrain. Les soussignés, actuellement propriétaires de cet hôtel ont l'honneur de prévenir les dames et messieurs de la Nouvelle Orléans, que cet établissement est actuellement en activité et entièrement disposé pour recevoir les réunions et sociétés qui voudront bien l'embellir par leur présence.

Il y a des chambres particulières pour recevoir les sociétés et familles qui voudraient y séjourner quelque temps, et y prendre pension.

Pour éviter les chaleurs de l'été on ne saurait trouver aux environs un endroit plus sûr, et par conséquent plus convenable pour les personnes, qui par leurs affaires, ne peuvent s'éloigner de la ville pour longtemps.

Les propriétaires, jaloux de mériter les suffrages de ceux qui voudront bien les honorer de leurs visites, n'ont négligé ni peines ni frais pour y parvenir; ils ont joint à l'hôtel et sous sa dépendance, un bain pour les dames, tenu avec tout le soin que nécessite ce genre d'établissement.

Pour la commodité des voyageurs et de ceux que l'air pur et frais du lac y attirent, il y a tous les jours diner à table d'hôte, ouverte à 2½ heures après midi.

Déjeuner à 8 heures du matin,
Souper à 8 heures du soir.

Les soussignés afin de pouvoir offrir en tout temps du poisson frais, mets préféré au lac, ont fait l'acquisition des filets nécessaires et installé une société de pêcheurs, dans le but d'être agréable au public et de pourvoir abondamment en ce genre aux besoins de l'établissement.

Ils se chargeront de tous les repas de corps et de sociétés les plus nombreuses qui pourront leur être demandés.

Ils profitent de cette circonstance pour assurer les gourmets que leur caveau est très bien assorti en vins français et étrangers et que les meilleurs liqueurs garnissent la buvette de l'établissement.

CHS. PENOT & F. CASSAGNE.

25 juin—

AVIS—Toutes personnes ayant des réclamations à faire contre le bateau à vapeur Champion qui n'ont pas été présenté aux soussignés sont priées de le faire présenter maintenant le ou avant lundi le 27 courant, et afin qu'il ne soit pas nécessaire de republier cet avis, toutes personnes sont prévenues qu'aucune dette contractée après cette date ne sera reconnue ou payée sans un ordre de l'agent.

23 juin—3 — JOHN DOUGLAS.

PERDU OU VOLÉ—Du bureau du caissier de la banque de Carrollton, mercredi, le 22 du courant, une petite montre de Genève, fait par Charles Frederich à Genève, no 2828, à peu près de la grandeur d'une pièce de 4 escalins et 1-3 de pouce d'épaisseur; il y était attaché une chaine très légère avec une clef émaillée. Une récompense honnête sera donné à celui qui lui remettra cette montre; et aucune demande ne sera faite. 25 juin — L F GENERES.

30 CAISSES tabac de 16 à 12 livres, en débarquement et à vendre par

VILLATE & TOLEDANO, 56, Vieille Levée

25 juin

RIZ—30 boucauds, en débarquement et à vendre par VILLATE & TOLEDANO,

25 juin—

FROMAGE—25 caisses fromage, en bon état, en débarquement, et à vendre par

25 juin — VILLATE & TOLEDANO.

BASIN PIQUÉ—10 caisses basin fin de 8 à 14/4 riches dessins; 2 do fort et épais do; 14 do courtepointes de toutes grandeurs, venant d'être débarqués et à vendre à très bas prix, par caisses ou par douz.

25 juin — ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire.—James G. Daugherty vs. ses créanciers. Attendu que James G. Daugherty débiteur insolvable, actuellement détenu, a en conséquence de l'acte au bénéfice des débiteurs insolvables actuellement détenus, et afin d'obtenir le bénéfice que l'acte accorde, sur lecture et enrégistrement de la pétition dudit débiteur dans cette affaire devant la cour de district judiciaire, il est ordonné que les créanciers du dit pétitionnaire aient à paraître en pleine cour samedi, 16 juillet A. D. prochain pour y déduire les raisons pour lesquelles le dit pétitionnaire ne serait pas démis en liberté. Par ordre de l'honorable C. Watts, juge de la dite cour, ce 22 juin 1836.

25 juin—2m — W Y LEWIS, Dép Greffier.

$30 de Récompense seront payées à quiconque arrêtera et emprisonnera les nègres marrons NED et DOCTOR, ou $30 pour chacun d'eux. Ces nègres sont partis marrons le 1er. février dernier de l'habitation du soussigné, 12 milles S. E. de Demopolis, Marengo Co., Ala. Ils se sont rendus à la Mobile où Doctor fut arrêté, mis à la geole et ramené chez moi; mais il est reparti peu de jours après. Je pense qu'il s'est rendu à la Mobile, et je suppose qu'il a l'intention de se rendre à la Nouvelle Orléans. Quant à Ned, je n'en ai point reçu de nouvelles depuis qu'il s'est rendu à la Mobile, vers le 6 ou 8 février, et je crois qu'il est aussi à la Nouvelle-Orléans. Ned est âgé de 22 ans, taille 6 pieds, ni très gros ni très mince, d'un teint clair, le regard baissé, la tête très laineuse; j'ai acheté ce nègre de M. Henry S. Langhorn, de Lynchburg, Ve. vers le jour de Noël dernier. L'autre, Doctor, est très bien connu, il est âgé d'environ 25 ou 26 ans, taille cinq pieds, le cou court et épais; il a, je crois, une cataracte à un œil, une très vilaine cicatrice sur la joue gauche, provenant de la scrofule et plusieurs autres cicatrices sur le cou, un nez très large et de très petits yeux. La récompense cidessus sera donné à quiconque arrêtera ou fera conduire lesdits nègres dans l'une des geoles de l'état ou des Etats-Unis.

24 juin—2m — THS. H DICKINSON.

AVIS aux Aubergistes, teneurs de pensions, cafés, billards, cabarets, guinguette et autres maisons publiques, dans toute l'étendue de la 3e. municipalité de la cité de la Nouvelle Orléans, en y comprenant la rive droite du bas du Bayou St. Jean, Milneburg, etc. La collecte des droits pour le 3e. trimestre de cette année devant avoir lieu le 1er. du mois de juillet prochain, les personnes tenant les maisons publiques cidessus désignées, sont prévenues d'avoir à venir payer entre les mains du soussigné, après le 1er juillet susdit, le montant des taxes par elles dues, au bureau du trésorier de la 3e. municipalité, dans le local occupé par ladite municipalité, à l'encoignure des rues Champs Elysées et de la Victoire.

25 juin—3 — FERD. PERCY, collecteur.

Ventes à l'Encan.

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu le Samedi, 25 juin courant, à midi, à la Bourse de Hewlett

l'Esclave Catherine,

âgée d'environ 28 [illegible] ans, une excellente cuisinière, blanchisseuse et domestique de maison, ayant été dans cet état depuis son enfance, parle l'anglais et français; elle est vendue pour s'être absentée une fois de son maître actuel. Elle est garantie de toutes maladies prévues par la loi. Conditions, une moitié comptant, la balance à six mois pour billet endossé à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Acte de vente pardevant A. Mazureau, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 25 juin

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu samedi, 25 juin 1836, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure rues St. Louis et Chartres.

Trois lots de terre situés dans le faubourg des Religieuses.

Un lot à l'encoignure des rues Prytanée et Ste. Marie, ayant 28 pieds 6 pouces sur la rue Prytanée sur 100 pieds de profondeur.

Deux lots sur les rues Ste. Marie, entre les rues Prytanée et Urseule, ayant chacun 21 pieds 11 pouces ligne de face sur 110 pieds de profondeur.

Conditions: L'acquéreur se charge de paiement de 4 billets de $425 chaque, payables le 25 septembre 1836, et la balance à 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 25 juin

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu lundi matin 27 juin, à 10 heures, vis-à-vis le moulin à scie de Byrne, sur la batture, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port et pour compte de qui il appartiendra:

58 boucauts de tabac, sauvé du chaland Bull Frog, qui a péri quelques milles audessus de la ville

25 juin

Voyage de Plaisir—Dimanche prochain.

Le bateau à vapeur MAZEPPA, capitaine Sutton, partira du lac, dimanche prochain, 26 courant, immédiatement après l'arrivée des chars de 10 heures Pour Madisonville, passage, allant et revenant $2, diner extra.

TOURNE & BECKWITH, 28 et 29, Vieille Levée

26 juin

POUR BRAZORIA, (Texas)—La goëlette paquebot bien connue et fine marcheuse PENNSYLVANIE, capit Collins, ayant la plus grande partie de son chargement engagée partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage s'adresser à bord ou à

26 juin — W BRYAN, 36 Vieille Levée.

A VENDRE—La goëlette fine voilière DE KALB, prête à faire voile. S'adresser à

M. S. CUCULLU, LAPEYRE & co

24 juin

Ventes par le Shériff.

Louis B. Macarty contre A. A. Suarez.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, j'exposerai en vente à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le mardi 5 juillet prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans ledit ordre de saisie et de vente, savoir:—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans la rue du Quartier, entre les rues Bourbon et Royale, mesurant, mesure française, trente pieds de face à la rue du Quartier sur une profondeur de soixante pieds.

Conditions: comptant, $850 avec les intérêts à dix pour cent par an du 15 mai 1836, et les frais de procédures; et la balance payable le 15 mai 1837, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

23 juin — FRED. BUISSON, shérif.

PROCLAMATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU TEXAS.

ATTENDU qu'il m'a été représenté qu'il y avait maintenant aux E. Unis d'Amérique plusieurs individus qui se font passer pour agens du gouvernement du Texas, et qui prétendent avoir des pouvoirs qui ne leur ont jamais été accordés; attendu que plusieurs personnes disposées à contribuer au soutien de notre cause ont été victimes des supercheries de ces dits individus; et attendu que quelques agents dont les pouvoirs ne sont pas suffisamment définis, ont pu être nommés par ce gouvernement ou le gouvernement provincial qui a précédé.

En conséquence, qu'il soit connu que moi, David G Burnet, Président de la République du Texas, de l'avis et du consentement de mon cabinet, je proclame et fais savoir, par le présent acte public, que les seuls agents du Texas aux Etats Unis, sont MM. Thomas Toby et Samuel Toby, de la Nouvelle Orléans, de la raison Toby et frère, et qu'aucune autre personne, dès ce moment, n'est autorisée à agir pour ce gouvernement ni à l'engager en quoi que ce soit, à recevoir comme donations, ou de toute autre manière, quelque chose pour le Texas, lesdits sieurs Toby ou leurs sous-agents étant les seuls commissionnés à cet effet. Toutes les autres agences et tous autres pouvoirs jusqu'à présent sont conférés à d'autres personnes, les autorisant à faire des contrats, emprunter de l'argent ou lever des fonds pour le bénéfice du Texas, sont par cet avis public solennellement déclarés révoqués, nuls et de nulle valeur, excepté l'agence de Robert Tripplett, dont les pouvoirs doivent cesser le premier juillet prochain.

Fait à Velasco, ce 10me. jour de juin 1836.

DAVID G BURNET.

WM. A JACK, Secrétaire d'Etat. 25 juin—3

AVIS—Tous ceux qui ont des réclamations à exercer contre la succession de feu Pierre Vincent sont prévenus à avoir à les présenter avec les pièces à l'appui, dans le délai de dix jours à partir d'aujourd'hui, à l'exécuteur testamentaire soussigné.

25 juin—5,3p — JEAN J. ISNARD,

Le soussigné a l'honneur d'informer le public, que son Hôtel situé à Mandeville, sur le lac Pontchartrain, sera prêt le 27 du courant, pour les personnes qui désirent le visiter et y passer l'été. Il n'a rien négligé pour en rendre le séjour agréable; l'endroit est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en donner la description. Outre l'établissement de l'année dernière, il y a ajouté une maison de 200 piedsde long, ce qui le mettra en état de donner 100 lits.

Le steamboat Delta, capitaine Sheriday, connu par sa solidité et sa marche supérieure, est attaché audit établissement et fera les voyages comme suit:

Il partira du railroad le samedi, après l'arrivée du char de quatre heures.

Le dimanche il partira le matin du railroad après le char de 7 heures du matin, et touchera à Louisbourg et Madisonville, et partira de Madisonville le lundi à 4 heures du matin pour être à Mandeville à 5 heures précises, et repartira de suite.

Le mardi il partira le matin du railroad après le char de sept heures pour Mandeville, delà à Louisbourg et Madisonville, d'où il partira le mercredi à huit heures du matin pour être à Mandeville à neuf heures et partira de suite.

Le vendredi il quittera le railroad le matin, après le char de sept heures pour Mandeville, delà à Louisbourg et Madisonville d'où il partira le samedi matin à quatre heures pour être à Mandeville à cinq heures et partir de suite.

Prix du passage:

Pour Mandeville, le mardi, mercredi, jeudi et vendredi	$2
Samedi, dimanche et lundi,	1
Pour Louisbourg et Madisonville, le passage sera tous les jours	2

N. B. Les propriétaires de Mandeville ne paieront journellement qu'une piastre.

23 juin—1m — J. DAVIS.

Banque du Kentucky.

LES actionnaires de cette banque sont notifiés par les présentes que le huitième paiement de dix piastres par action est exigible et devra être payé, mardi, 5 juillet prochain dans les bureaux de la Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans.

ED. DUPLESSIS,

13 juin—19 caissier de la Banque du Commerce, N O.

CABARET A VENDRE—Situé à l'encoignure des rues Dauphine et St. Louis, no. 127. On traitera à l'amiable jusqu'au 30 de ce mois, au cas contraire il sera vendu à l'encan, le dit jour, à 3 heures de l'après midi, par M. J. B. Blache

21 juin—9

CHANGEMENT DE DOMICILE—Madame FESSARD, accoucheuse, a transféré son domicile de la rue St. Philippe, à la rue Bourbon, no. 165, près la rue St. Pierre.

M. Fessard donne chez lui et en ville des leçons de tenue de livres pratique, d'arithmétique, d'écriture, &c et s'offre à tenir quelques jeux de livres.

24 juin — FESSARD.

AVIS—Le soussigné étant sur le point de partir pour France, prévient les personnes auxquelles il peut devoir, de présenter leur compte pour en être payé et prie celles qui lui doivent de venir solder le leur le plutôt possible.

24 juin—3 — B. DURAND.

SI M. John Mayer, natif d'Angleterre, se trouve dans cette ville, il est prié de s'adresser au magasin situé à l'encoignure Toulouse et Vieille Levée, où on lui apprendra une nouvelle intéressante.

22 juin—3 — ISAAC HART.

EAU DE VIE DE COGNAC—15 demi pipes cognac, à vendre à des prix modérés, par

VIDAL & LONGIS, 65, rue St. Louis.

En magasin 150 milliers bouchons fin de Bordeaux.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier district judiciaire.—Louise Beauvais, veuve d'Antoine Decuir contre Théodore Léger. No 1278 —Je certifie que le onzième jour du mois de juin 1836, jugement a été enrégistré dans cette cour dans l'affaire de Louise Beauvais, veuve d'Antoine Decuir contre Théodore Léger, dans les termes suivans, savoir:— Cette affaire ayant été soumise à la cour pour décider sur le témoignage enrégistré à la cour, la cour a donné par écrit ce jour le jugement suivant et a ordonné qu'il fut enrégistré, savoir: La demanderesse ayant pleinement prouvé les allégations contenues dans la pétition, savoir, qu'ayant contracté un mariage par écrit avec le défendeur, pardevant L. T. Caire, notaire public, à la Nouvelle Orléans, le vingt-cinq juillet mil huit cent trente cinq, et que la célébration de mariage entre eux a eu lieu le 26 juillet mil huit cent trente-cinq. Il a été aussi suffisamment prouvé, qu'à cette époque, le défendeur avait une femme demeurant dans la ville de Paris; (en France) les témoignages établissant l'identité du défendeur. En conséquence, conformément au code civil, et particulièrement les articles 94, 115 et 133 dudit code; Il est ordonné que le contrat de mariage passé entre Louise Beauvais et Théodore Léger, pardevant L T Caire, notaire public à la Nouvelle-Orléans, le 25me jour de juillet de l'année mil huit cent trente cinq, soit cancellé, annulé et rendu nul, et que les liens du mariage, qui ont été contractés entre lesdits partis, à la Nouvelle Orléans le 26 juillet 1835, soient dissous et déclarés nuls et de nul effet.

Jugement rendu le 11 juin 1836.

(Signé) C. WATTS.

Signé, 16 juin 1836. JOHN L. LEWIS, Greffier.

(Contresigné)

En témoignage de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, le 18e jour de juin l'an de notre Seigneur mil huit cent trente six, et la 60ème de l'Indépendance des Etats Unis.

Montant du jugement........$
Montant des frais........$

23 juin—3 — JOHN L. LEWIS, Greffier.

Ventes à l'Encan.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Vente pour cause de départ.

SAMEDI prochain, 25 du courant, à la Bourse Hewlett, à midi précis, il sera vendu trois nègres de prix, savoir:

SAM,—âgé de 26 ans, [illegible] laboureur [illegible] caractère, parfait scieur de long, et sujet rare.

LOUIS,—âgé de 28 ans, mousse, laboureur, cocher, palfrenier, fidèle domestique et très intelligent.

JULES,—âgé de 16 ans, cocher, palfrenier, bon domestique, et très bon caractère.

Ces nègres sont tous garantis des vices et maladies prévues par la loi.

Conditions:—6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.—Les actes de vente, chez W. Y. Lewis, notaire, aux frais des acquéreurs. 24 juin.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu prochain, 29 du courant à 4 heures de l'après midi, rue d'Orléans, en face du théâtre d'Orléans, le contenu d'un restaurant. Conditions—comptant. 21 juin

PAR FERNANDEZ & WHITING

IL sera vendu samedi prochain, 25 du courant, à la Bourse Hewlett, à midi précis,

5 TERRAINS DE VALEUR,

situés au faubourg Franklin, et renfermés dans l'ilet formé par les rues Urquhart, Girod, Mandeville et Marigny, mesurant chacun 25 pieds 6 pouces de face, sur 118 pieds de profondeur.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Aussi: 25 terrains situés dans le même faubourg.—Pour les dimensions et conditions, à la vente.

24 juin

PAR JOHN M. BACH.

SAMEDI, 25 juin, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, l'esclave BOOKER, nègre fort et bien constitué, âgé d'environ 32 ans, vendu pour s'être absenté de chez son maître pendant 15 jours.

Conditions 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 24 juin

PAR JOS. LE CARPENTIER.

SAMEDI, 25 juin, il sera vendu, à 10 heures précises du matin, à son magasin d'encan, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra,

74 sacs de café, importés et avariés à bord de la goël. Corine, capit Monroe, venant de la Havane. 24 juin

PAR THOMAS C. CASH & Co.

IL sera vendu samedi, 25 courant, à 5 heures P. M, au No. 65, rue du Camp,

250 SACS DE MAIS.

24 juin

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

Terrains sur l'Esplanade.

SAMEDI prochain, 25 du courant, à la Bourse Hewlett, à midi, il sera vendu,

Deux Lots de Terre de grande Valeur

Situés sur l'Esplanade, entre le prolongement des rues Robertson et Derbigny, vis-à-vis le prolongement de la rue Claiborne; cette belle rue devant s'ouvrir prochainement, passera nécessairement sur ces deux terrains, dont les mesures sont conformes au plan qui sera exposé à la Bourse.—Les banquettes doivent être faites en curbstone, par la Corporation, et pour son compte.

Conditions—à la vente.

Les actes de ventes en l'étude de W. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. 23 juin

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu, samedi, 25 juin 1836, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure St. Louis et Chartres, L'Esclave ELIZA, négresse d'apeuprès 25 ans, d'une forte constitution et d'un caractère doux, habituée aux enfans et cuisinière, blanchisseuse et repasseuse ordinaire.—Elle est pleinement garantie et n'est vendue que parce que son maître quitte le pays.

23 juin.

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu, samedi, 25 juin, à midi, à l'Arcade de Banks,

Le Steam-Boat Vétéran,

A quai vis-à-vis la Presse à Coton [illegible] haut, où il peut être examiné.—Il a été construit il y a environ trois ans et il a été récemment réparé à neuf.

Conditions:—Un quart comptant, et la balance à 6 mois, en un billet endossé à la satisfaction du vendeur 23 juin

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu, samedi 25 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett:

Une terre située à la baie St. Louis, mesurant 3½ arpents de face sur 40 de profondeur, bornée d'un côté par Charles Fabre et de l'autre par l'ancien cimetière. Il se trouve dessus une maison de maître neuve mesurant 36 pieds de long sur 25 de large, contenant 4 appartemens et 2 cabinets et galerie, cuisine, chambres à domestiques, hangard &c. Il y a sur les lieux des pêchers, pruniers, figuiers, &c et nombre d'arbres pour ombrage.

La terre est défrichée à 5 arpens de profondeur, il y a une excellente source d'eau.

Conditions—6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction avec hypothèque.

Les actes de vente seront passés, pardevant C. Pollock N. P. aux frais des acquéreurs. 22 juin

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le samedi, 25 juin, à midi, à la Bourse Hewlett:

40 actions de la Banque des Améliorations, sur lesquelles $15 par action ont été payées.

Conditions: comptant. 23 juin

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu samedi, 25 juin, à midi, à la Bourse de Hewlett:

Un lot de terre de grande valeur situé entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, mesurant 26 pieds 10 pouces et 4 lignes de face au chemin public et 26 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à la rue Gallatin, sur une profondeur de 119 pieds 8 pouces à la ligne supérieure et 116 pieds 1 pouce et 6 lignes à la ligne inférieure. le tout conformément à un plan déposé à la Bourse de Hewlett.

Ledit lot est entouré et est borné d'un côté par la maison du MM. Lizardi et de l'autre par celle de M R Trudeau.

Conditions de la vente: L'acquéreur prendra le lieu et place du vendeur pour le paiement des billets dûs pour le prix d'achat et les intérêts dûs sur les deux premiers billets échus. Il jouira du privilège de remettre à 30 ans le paiement des trois derniers billets conformément à une résolution du conseil de ville. Premier billet échu le 1er février

1836 de		$2,[illegible] 20
Intérêts au 1er. juin		133 25
		$2,341 45
Second billet échu le 1er février 1836 de		$2,[illegible] 40
Intérêts		65 73
		$2,[illegible]
3e billet payable le 1er fév. 1837 de		2,619 60
4e do do do 1838 do		2,752 80
5e do do do 1839 do		2,886
		$12,345 97

Le surplus payable en un billet à six mois endossé à la satisfaction du vendeur. 23 juin

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI prochain, 25 du courant, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à midi, la négresse KETTY, âgée d'environ 28 ans, avec son enfant de 6 mois, Ketty est cuisinière, blanchisseuse, et repasseuse, bonne domestique de maison, garantie des maladies et vices prévus par la loi, excepté qu'elle s'est brûlé la main gauche depuis son enfance.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente chez W. Boswell, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 23 juin

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu samedi 25 juin 1836 à midi, à la Bourse de Hewlett, 26 LOTS DE TERRE situés au faubourg Bouligny. 22 juin.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu samedi prochain, 25 du courant, à la Bourse Hewlett, à midi précis:

L'esclave Cassandre, mulâtresse, âgée de 30 ans, domestique de maison, ayant un bon caractère, entièrement garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 6 mois de crédit en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente, en l'étude de W Y Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur. 22 juin

PAR B. BOUNY.

IL sera vendu samedi, 25 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett, pour cause de départ:

33 lots de terre situés dans le faubourg Darcantel, désignés par les ilets no. 41, 42, 43 et 8 bornés par les rues Avenue Monroe, Timoléon, Socrate, de Bias, Léonidas, Virginius, Bagatelle, de l'Union, Marigny et Champs Elysées; pour les dimensions, voir le plan qui se trouve déposé à la Bourse.

Trois beaux terrains bien remblayés et cultivés en jardin, avec une belle et bonne maison de 4 appartemens, galerie et cabinets, cuisine, écurie, puits, etc situés dans l'ilet no 7 du faubourg Washington, presqu'en face de la Papeterie, borné par les rues Morales, St. Ferdinand, Promenade des Bons Enfans et de la Presse.

Trois lots de terre bien situés dans le faubourg Franklin, désignés par l'ilet no. 41, immédiatement après la propriété de M. Frédéric, bornés par les rues Girod, Marigny, St. Jean Baptiste et des Champs-Elysées.

Un lot de terre et les bâtisses qui s'y trouvent, situé à l'encoignure des rues d'Amour et de la Musique, faubourg Marigny.

Un terrain de valeur situé au faubourg Marigny, à un demi ilet de l'Esplanade, faisant face à la rue des Français et tout auprès de l'Hôtel de la Monnaie; pour la dimension des différens lots de terre cidessus, voir les plans qui se trouvent déposés à la Bourse.

Conditions: Pour les 33 premiers lots de terre à 1 et 2 ans de crédit, et pour les autres 6 derniers à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, not. pub. aux frais des acquéreurs, ainsi que les frais pour la mise en-possession à la charge des mêmes. 22 juin

PAR JOS. LE CARPENTIER.

IL sera vendu samedi, 25 du courant, à midi précis, à la Bourse de Hewlett:

Hypolite, nègre créole, âgé de 17 à 18 ans, bon cocher, charretier et un peu domestique, garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: moitié comptant et la balance à 6 mois de crédit en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente pardevant Th. Seghers, not. pub. 22 juin

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves. —Succession de Granier.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la succession de feu Jean Granier, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte,

Par ordre de la Cour,

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des juris

22 juin

CHANGE sur France, à vendre par

20 mai — A. ST. GEORGES